

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.05.03 Du 12 juin 2023																																						
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 6 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.																																							
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD 	Objet : Compte de gestion 2022 du Comptable public de la Ville (Budget Principal)																																							
SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,																																							
En exercice : 35 Présents : 27 Pouvoirs : 6 Votants : 33	Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaire Générales – Vie économique – Commerce réunie le 24 mai 2023,																																							
Pour : 31 Abstentions : 2	Considérant que, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur la gestion 2022 journée complémentaire incluse, et considérant que le compte de gestion présenté par le Comptable public, est en parfaite concordance avec le compte administratif et en particulier quant aux résultats.																																							
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Les Conseillers Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, Pour : 30 Abstentions : 2 : M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD. DECIDE : D'arrêter les résultats :																																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">SECTION BUDGETAIRE</th> <th colspan="2">RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT</th> <th rowspan="2">AFFECTATION DU RESULTAT</th> <th colspan="2">RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</th> <th colspan="2">RESULTAT BRUT A LA CLOTURE</th> </tr> <tr> <th>Déficit</th> <th>Excédent</th> <th>Déficit</th> <th>Excédent</th> <th>Déficit</th> <th>Excédent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>INVESTISSEMENT</td> <td>2 512 842,97 €</td> <td></td> <td></td> <td>1 868 560,26 €</td> <td></td> <td>4 381 403,23 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FONCTIONNEMENT</td> <td></td> <td>6 076 769,97 €</td> <td>1 043 430,67 €</td> <td></td> <td>2 614 903,60 €</td> <td></td> <td>7 648 242,90 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3 266 839,67 €</td> </tr> </tbody> </table>		SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		AFFECTATION DU RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022		RESULTAT BRUT A LA CLOTURE		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	INVESTISSEMENT	2 512 842,97 €			1 868 560,26 €		4 381 403,23 €		FONCTIONNEMENT		6 076 769,97 €	1 043 430,67 €		2 614 903,60 €		7 648 242,90 €								3 266 839,67 €
SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT			AFFECTATION DU RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022		RESULTAT BRUT A LA CLOTURE																																	
	Déficit	Excédent	Déficit		Excédent	Déficit	Excédent																																	
INVESTISSEMENT	2 512 842,97 €			1 868 560,26 €		4 381 403,23 €																																		
FONCTIONNEMENT		6 076 769,97 €	1 043 430,67 €		2 614 903,60 €		7 648 242,90 €																																	
							3 266 839,67 €																																	
	De prendre acte de la comptabilité des valeurs inactives qui se présente comme précisé dans le tableau annexé, De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2022 par le Comptable public n'appelle aucune observation, ni réserve.																																							
	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 15/06/23 et de sa publication le 15/06/23</p> <p>(P) Le Maire Par délégation</p>  Aude BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale Relations aux Citoyens</div> <div style="text-align: right;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE Vice-Président de Versailles Grand Parc</p> </div> </div>																																							
Absents excusés : Geneviève SALSAT Stéphane MICHEL Absents ayant donné pouvoir : Nathalie PEYRON à Mohamed KASMI Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL Pierre QUIGNON-FLEURET à Pierre SOUDRY Laurent DUFOUR à Valérie LABORDE	La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.																																							

Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE Marie-Pierre DELAIGUE à Olivier BLANCHARD	
--	--